



Mairie de Chuzelles

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL – CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira, en mairie, salle du conseil municipal,

Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATIONS :

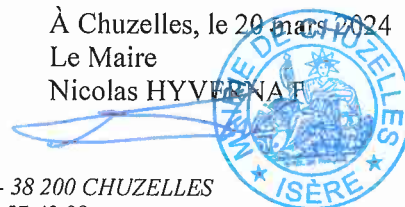
- Compte de gestion 2023 - budget communal,
- Compte administratif 2023 - budget communal,
- Budget communal – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- Taux d'imposition communaux 2024,
- Budget primitif communal 2024,
- Mise en place des lignes directrices de gestion (LDG) – communication au conseil municipal,
- Actualisation et modification des statuts de Vienne-Condrieu-Agglomération,
- Avenant n° 2 à la convention conclue avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour l'entretien des Zones d'Activité Économique (ZAE) et la mise à disposition partielle des services de la commune,
- Avenant n° 4 à la convention conclue avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour la mise à disposition partielle des services de la commune concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- Dénomination d'une voie privée - secteur Route de Pauphile,
- Dénomination d'une voie privée – lotissement le Clos des Mésanges,
- Dénomination d'une voie privée - secteur Route Montferrat-Recours,
- Renouvellement de la convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-Magic entre Vienne-Condrieu-Agglomération et des communes membres.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT / ARTICLE L5217-10-6 CGCT)

À Chuzelles, le 20 mars 2024

Le Maire

Nicolas HYVERNAT



Mairie de Chuzelles - 1 place de la Mairie - 38 200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 / Fax. : 04 74 57 43 08

mairie@chuzelles.fr